



Bulletin Février 2023

Bataille des Retraites, la mère de toutes les batailles

Le Ministre du Travail Ambroise CROIZAT, qui a créé la Sécurité Sociale au lendemain de la seconde guerre mondiale, disait au sujet des retraites : « Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. »

Pour justifier une nouvelle contre-réforme, le gouvernement affirme que notre système de retraites serait financièrement en danger. Tous les syndicats à l'unanimité, des groupes politiques ainsi que des économistes comme Mickaël Zemmour (<https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour>), ne cessent de dénoncer ce mensonge, chiffres à l'appui.

Plus personne n'est dupe, 9 salarié-e-s sur 10 s'opposent à la possibilité de ne plus pouvoir prendre sa retraite avant 64 ans (et même 65 ans en réalité, à cause de la décote de 10% de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO).

La question des retraites n'est pas seulement un sujet technique, mais de société. L'espérance de vie est de 85,9 ans pour les femmes et de 79,9 ans pour les hommes, mais l'espérance de vie en bonne santé est respectivement de 64,6 ans et 63,7 ans. Après avoir travaillé de nombreuses années, n'est-ce pas légitime de vouloir bénéficier d'un temps de retraite en bonne santé, d'« une nouvelle étape de la vie », dont nous pourrions profiter véritablement ?

La contre-réforme des retraites s'inscrit dans une idéologie libérale cohérente portée par Macron. Ne laissons pas faire ! MOBILISATION GENERALE LE 7 MARS !

Pour que la Retraite soit une nouvelle étape de la Vie...

C'est dire non à la Retraite à 64 ans !

Prochaine journée nationale de grève et de manifestation le 7 mars, pour laquelle la France devra être à l'arrêt pour être entendu du gouvernement. Nous, salarié-e-s de STMicroelectronics, sommes concernés par la contre-réforme et si nous voulons défendre nos intérêts, nous devons nous mobiliser nous-aussi et fortement.

Par ailleurs, pour la suite du 7 mars, la CGT estime que pour gagner il faudra changer de ton par la grève reconductible. De 1h jusqu'à 24h de grève par jour jusqu'au retrait de la contre-réforme, c'est ensemble que nous déciderons des modalités. Pour gagner, tou-te-s les salarié-e-s doivent participer au mouvement social inédit débuté le 19 janvier, car il serait utopique de croire que certains secteurs (raffineurs, cheminots, énergéticiens, dockers...), pourraient à eux seuls bloquer l'économie.

C'est défendre une autre réforme des Retraites, que celle du gouvernement !

La CGT a plusieurs propositions, et elle organise un meeting le 28 février à 18h, à Grenoble halle Clémenceau (capacité de 2000 places), avec divers invité-e-s (syndicalistes, universitaires, politiques). Venez nombreuses et nombreux ! Sur place : stands, buvettes, sandwichs !

Pour stopper le rouleau compresseur de lois rétrogrades...

Assurance Chômage

Une loi de 2019 avait déjà modifié défavorablement le droit aux allocations chômage et le calcul des indemnités. Cette fois, une nouvelle loi applicable au 1^{er} février 2023 prévoit d'adapter la durée d'indemnisation à la conjoncture économique : si le taux de chômage est inférieur à 9% et s'il ne progresse pas de plus de 0,8 point sur un trimestre, la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi est alors réduite de 25% ! En outre, est aussi prévu la suppression de l'accès aux allocations chômage dans deux cas supplémentaires (abandon de poste, et en cas de deux refus d'un CDI en l'espace d'un an pour les salarié-e-s en CDD et intérimaires).

CPF (Compte Personnel de Formation)

Un amendement a été inséré à la loi de finances pour 2023, prévoyant une participation du salarié au coût d'une action de formation, d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'un bilan de compétences effectués dans le cadre du CPF. Cette participation pourrait être proportionnelle au coût de la formation, dans la limite d'un plafond, ou fixée à une somme forfaitaire. Un décret à paraître doit en préciser les modalités.



Syndiquez-vous sur cgt.fr



NAO 2023 (Négociation sur les Salaires) : la CGT signe !

Après consultation de ses syndiqué-e-s, la CGT a signé l'accord proposé par la direction, pour trois raisons. Premièrement, la direction a fait du chantage aux organisations syndicales. A savoir, que si nous ne signions pas, elle reviendrait aux chiffres plus défavorables communiqués aux salarié-e-s à l'issue de la première réunion de négociation. Deuxièmement, CFE-CGC et CFDT ont annoncé très vite qu'ils seraient signataires de l'accord, ce qui ne permettait pas à la seule CGT d'obtenir davantage de la négociation. Troisièmement, il n'y a pas eu de mobilisation des salarié-e-s, permettant un rapport de forces suffisant pour que la direction propose plus... La CGT bien que signataire n'est pas totalement satisfaite du résultat de la négociation, qui reste en deçà du taux d'inflation, et qui ne reconnaît pas à sa juste valeur le travail fourni par les salarié-e-s, sans lequel ST ne ferait pas de bons résultats. Mais d'un autre côté, pour la première fois (hormis la mesure exceptionnelle de JM Chéry de 3% d'AG en novembre 2021), aucun-e salarié-e, quelle que soit sa catégorie, aura 0% d'augmentation. Et pour la CGT qui défend depuis toujours les augmentations générales, c'est une petite victoire !

Accord Handicap 2023-2025 : la CGT réserve sa signature !

Dans le précédent accord handicap 2019-2022 (signé par la CGT !), celui-ci concernait la population de salarié-e-s handicapés ou ayant une RQTH et la population dite « sensible » (salarié-e-s avec insuffisance ou diminution temporaire ou définitive de leurs capacités physiques, psychiques ou mentales, salarié-e-s victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle). Or, pour la dernière négociation, la Direction de ST a décidé de ne plus avoir un seul accord, mais un accord différent pour chacune des populations. Un accord handicap a donc été négocié, mais pour la négociation sur le maintien dans l'emploi de la population dite « sensible », on attend toujours... La CGT a informé la Direction qu'elle réservait sa signature jusqu'à l'issue des deux négociations, d'autant plus que le contenu du nouvel accord handicap 2023-2025, est plus défavorable pour les salarié-e-s sur plusieurs points, dont celui de pousser en priorité les salarié-e-s, notamment postés, vers la sortie ! (Pour plus de détails, lire : <https://cgtstcrolles.fr/accord-handicap-2023-2025-la-cgt-reserve-sa-signature>)

Accord Egalité Professionnelle Femmes / Hommes 2023-2026 : la CGT ne signe pas !

Le texte qui a été proposé à la signature par la direction reprend les grandes lignes de l'accord précédent (qui n'avait pas été signé par la CFDT et la CGT) et les plans unilatéraux de la Direction. Ce nouvel accord ressemble aux plats où l'on essaie de faire passer les restes de la veille, en ajoutant un peu de persil et 3 feuilles de salade. Toutefois, deux nouveaux ingrédients nous paraissent plus inquiétants : la volonté de refonte du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes, mais surtout la volonté affichée par la direction de placer les managers au cœur de la prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Globalement, ce texte oublie, comme tous les précédents, de prendre le mal à la racine en faisant une vraie analyse de fond sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Depuis plusieurs années, nous faisons les mêmes constats sans une volonté réelle de la Direction de résoudre véritablement les problèmes. Par exemple, la Direction de ST France, dans son communiqué du 6 février, indique « favoriser la parentalité ». Or, dès lors que les enfants ont plus de trois ans, elle refuse quasi systématiquement d'accorder un temps partiel au personnel posté ou bien elle l'accepte seulement pour une période de trois à six mois... Et puis, sur les salaires, les femmes chez ST sont moins payées que les hommes. C'est un fait ! La CGT n'a donc pas signé ce nouvel accord, car au-delà des beaux discours de la Direction de ST et des communications bien enrobées, la réalité pour les femmes n'est pas si rose ! (Pour plus de détails, lire : <https://cgtstcrolles.fr/accord-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-2023-2025-la-cgt-ne-signe-pas>)

**L'EGALITE SALARIALE
RAPPORTERAIT 5,5 Md€
POUR NOS RETRAITES !!!**



**APPEL A LA GREVE ET A LA
MANIFESTATION...**

MERCREDI 8 MARS 2023

GRENOBLE - 14H

CHU – Pôle Couple Enfant

Plus d'Actualités

Site internet CGT ST France : stmicro.reference-syndicale.fr

Site internet CGT ST Crolles : cgtstcrolles.fr

Facebook CGT ST Crolles : [Cgt-Stmicro-Crolles](https://www.facebook.com/Cgt-Stmicro-Crolles)

Contact Mail : bureaucgtst@gmail.com